

## **PROGRAMME DE FORMATION GACV**

Commande manuelle  Option télécommande  Télécommande seule

### **1- Conduite de la grue auxiliaire :**

#### *a) Conditions de stabilité :*

- Contraintes liées aux appareils en porte-à-faux,
- Environnement et implantation,
- contraintes atmosphériques,
- connaissances et lecture des tableaux de charges.

#### *b) Vérifications à la prise et en fin de poste*

#### *c) Gestes de commandement*

### **2- Utilisation de la grue auxiliaire :**

- Opérations de prise et de fin de poste,
- formalisation des résultats de l'examen journalier,
- prises, déplacements et déposes de charges,
- mouvements composés à vide et en charge,
- parcours en charge entre balises,
- travaux d'entretien courant sur la GAC.

### **3- Entretien et vérifications de la grue auxiliaire : technologie :**

- Terminologie, caractéristiques et technologie des grues auxiliaires de chargement,
- équilibre et nature des charges, répartition des forces, notion de centre de gravité,
- notions élémentaires de mécanique, d'hydraulique et d'électricité,
- technologie des appareils et accessoires de levage.

### **4- Consignes en cas d'incendie**

### **5- Le code de la route appliqué aux grues auxiliaires :**

- Consignes de sécurité des grues hydrauliques de chargement,
- consignes de sécurité sur chantier et lors de livraisons.

### **6- Réglementation et normalisation :**

- Le métier de conducteur de grue auxiliaire de chargement,
- les responsabilités,
- la réglementation (*Française et européenne*)

### **7- Validation :**

**CACES® selon R390 de la CNAMTS.**

## **ANNEXE AU PROGRAMME DE FORMATION GAC**

**Art R 950 du code du travail**

1) **Objectifs pédagogiques de formation** :

- objectifs de formation : à l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables d'utiliser une grue auxiliaire de chargement de véhicules, en toute sécurité. (*Savoir et savoir-faire.*)
- objectifs pédagogiques : ce sont les moyens dont dispose le formateur, afin d'inculquer le savoir indispensable à la maîtrise des grues auxiliaires de chargement de véhicules.

2) **Pré-requis ou public concerné** :

Toutes les personnes, âgées de 18 ans et plus, devant utiliser des moyens de manutention selon la Recommandation R390.

3) **Programme et contenu** : (cf. programme ci-joint)

- conduite de la grue auxiliaire
- utilisation de la grue auxiliaire
- entretien et vérifications de la grue auxiliaire

4) **Moyens et méthodes pédagogiques** :

**a) Moyens :**

- salle de cours
- DVD (INRS)
- Vidéo projecteur
- tableau
- livret de formation

**b) Méthodes :**

- magistrale : le formateur parle
- démonstrative : le formateur montre
- interrogative : le formateur expose au moyen de questions

5) **Evaluation** :

Examen théorique et pratique, dans le but de vérifier les acquis et débouchant sur l'obtention du **CACES®**.

6) **Durée de la formation** :

De 1 à 2 jours

7) **Nombre de participants par session** :

De 1 à 6 participants